

Dans le cadre de négociations préalables à une acquisition, la partie désireuse de procéder à l'acquisition doit être complètement informée par le vendeur et /ou le ou les conseils de ce dernier.

A ce titre, elle est susceptible d'avoir connaissance d'informations confidentielles, et il est important que l'acquéreur potentiel s'engage alors à n'utiliser ces informations qu'à la seule fin de procéder à une bonne évaluation du (des) actif(s) en cause

Tel est l'objet de la lettre qu'elle signera à cette fin.

A fortiori, si la transaction n'intervient pas, il peut être essentiel que ledit acquéreur potentiel se soit expressément interdit d'utiliser lesdites Informations hors du cadre de celle-ci.,

Exemple de clause de confidentialité

M ou société,
acheteur potentiel
.adresse

A, le

M ou société , mandataire du vendeur
adresse

Messieurs,

nous nous référons à nos divers entretiens au cours desquels nous vous avons marqué notre intérêt pour l'acquisition de, opération pour laquelle vous bénéficiez d'un mandat exclusif de vendeur.

Dans le cadre de cette possible acquisition, il a été convenu entre nous que vous nous délivrerez toute l'information nécessaire selon les modalités qui suivent.

Cette information recouvre notamment : toute communication orale ou écrite concernant la situation financière, juridique, le détail des activités du vendeur, les chiffres, brevets, détails des installations.

Vous nous avez garanti que vous êtes habilités à nous délivrer ces informations. Nous nous engageons par la présente à traiter confidentiellement toute information que vous pourrez nous communiquer dans le cadre de nos négociations relatives à cette acquisition.

En conséquence, nous n'en communiquerons aucun élément à qui que ce soit, sauf accord spécifique du vendeur.

Les employés de notre société susceptibles de connaître tout ou partie de ces informations dans le cadre de leur activité, notamment afin de pouvoir procéder à une évaluation, ne pourront donc pas faire usage de celles-ci en faveur de tiers et s'y sont expressément engagés par écrit.

La totalité de l'information ne pourra être utilisée que pour que nous soyons en mesure de prendre notre décision finale d'acquisition.

Bien entendu, le présent accord de confidentialité ne s'applique pas à toute information déjà publique ou connue antérieurement par nous-mêmes.

Il est entendu que le présent accord ne nous confère aucun droit de propriété.

La totalité des informations ainsi fournies par vos soins devra être traitée par nous-mêmes dans un délai de au terme duquel nous vous ferons savoir si nous finalisons l'accord.

Dans l'hypothèse où nous renoncerions à cette acquisition, nous vous restituerons la totalité des documents que vous aurez pu nous communiquer au titre des présentes. En outre, le présent accord de confidentialité aura alors une durée de à compter de la date des présentes.

nous vous prions d'agréer, messieurs, l'expression de nos sentiments distingués.